

TARIFICATION DES PRINCIPALES OPÉRATIONS BANCAIRES



UN ENGAGEMENT DURABLE

LISTE DES SERVICES GRATUITS À TITRE RÉGLEMENTAIRE

- I. Services relatifs au fonctionnement des comptes**
- A. Ouverture de compte
- B. Fonctionnement des comptes :
- Délivrance de carnet de chèques
 - Délivrance du livret Super Carnet Vert
 - Changement des éléments d'identification du titulaire du compte
 - Domiciliation de salaire
 - Relève mensuel
 - Clôture des comptes
- II. Services relatifs aux mouvements de fonds**
- A. Versements, Retraits et Échange d'Espèces
- Versements d'espèces
 - Versements auprès du guichet détenteur du compte à créditer
 - Versements auprès d'un autre guichet (sur place ou hors place)
 - Versements Super Carnet Vert
2. Retraits d'espèces
- Retrait par chèque normal auprès du guichet détenteur du compte à débiter
 - Retrait par chèque guichet auprès du guichet détenteur du compte à débiter

client ne détenant pas de chéquier ou de carte de retrait
c. Retrait sur présentation du Super Carnet Vert même agence
d. Retrait auprès d'un guichet automatique de banque GAB CAM

- B. Virements
- Virements émis par débit de comptes : bénéficiaire titulaire de compte tenu au CAM :
- Virement entre particuliers (donneur d'ordre et bénéficiaire) :
 - Client lui-même
 - Client même agence
 - Client autre agence
- Virements reçus
- C. Mises à Disposition reçues

- III. Services relatifs aux chèques**
- A. Rejet de chèque pour motif de Vices de Forme prévus par le Code de Commerce et par le GSMAT (Télécompensation)
- B. Opposition au paiement de chèque pour perte ou vol quel que soit le canal utilisé

IV. Services Divers

- A. Délivrance d'attestation du relevé d'identité bancaire (RIB)
- B. Accès à la Banque Digitale: abonnement et consultations à l'exclusion des opérations transactionnelles
- C. Consultation, édition du solde et de l'historique du compte à travers le GAB et/ou internet
- V. Monétique**
- A. Recalcul du code PIN de la carte bancaire quel que soit le canal (GAB, agence...)
- B. Remplacement de la carte bancaire défectueuse non encore utilisée par le détenteur
- C. Opposition pour perte ou vol de la carte quel que soit le canal utilisé (Banque en Ligne, agence...)

VI. Services relatifs aux mouvements de fonds

- A. Versements, Retraits et Échange d'Espèces
- Retraits d'espèces
 - Retrait sur présentation d'un chèque de banque
- B. Virements
- Virements (donneur d'ordre et/ou bénéficiaire : non particulier) - client lui-même

III. Services relatifs aux chèques

- Demande d'avis de sort

IV. Services Divers

- Règlement de succession : Solde < 5 000 DH

V. Services relatifs aux opérations à l'étranger

- A. Change Manuel
- achat et Vente de travellers chèques (TC) ou de lettres de crédit (LC)
- B. Transferts en Devises
- Virements MRE : inf à 5 000 DH

SERVICES RELATIFS AU FONCTIONNEMENT DES COMPTES

LIBELLÉ DES OPÉRATIONS	TARIF	DATE DE VALEUR
A. FONCTIONNEMENT DES COMPTES		
1. Délivrance de lettres de chèques	Réperçusion à l'identique 10 Feuilles : 15 DH 25 Feuilles : 30 DH 50 Feuilles : 50 DH 100 Feuilles : 60 DH	J
2. Délivrance du carnet de LCN	100 Feuilles : 60 DH	J
3. Envoi de carnet de chèques sous pli	a. MRE 40 DH b. Clients locaux 30 DH	J
4. Frais de tenue de compte	a. Compte MRE 35 DH / trim. b. Compte de chèques 55 DH / trim. c. Compte courant 80 DH / trim.	J
5. Délivrance de tableau d'échelle d'intérêts	6 DH / folio min. 25 DH	J
6. Délivrance d'attestation de solde demandée au guichet	50 DH	J
7. Blocage des comptes (sauf arrêt, gel de comptes par les instances judiciaires)	500 DH / blocage	J
8. Avis à tiers détenteur A.T.D	500 DH / ATD	J
9. Relevé de compte en agence	10 DH / extrait	J
10. Extrait de compte cautionné	10 DH	J
11. Recherche de documents	50 DH / document	J
12. Transfert de compte (à l'initiative du Client)	100 DH	J
B. BANASSAGE ET/OU LIVRAISON		
1. de fonds	300 DH	J
2. de courrier et/ou valeurs	En ville 100 DH En dehors 200 DH	J

SERVICES RELATIFS AUX MOUVEMENTS DE FONDS

LIBELLÉ DES OPÉRATIONS	TARIF	DATE DE VALEUR
A. VERSEMENTS, RETRAITS ET ÉCHANGE D'ESPÈCES		
Retraits d'espèces		
a. Retrait déplacé par chèque normal	30 DH	J-1
b. Retrait par chèque guichet auprès du guichet détenteur du compte à débiter - Client détenant un chéquier ou carte de retrait	20 DH	J-1
c. Retrait déplacé sur présentation d'un Super Carnet Vert	30 DH	La 1 ou le 16 du mois
d. Retrait auprès d'un guichet automatique de banque		
- GAR autres banques	6 DH	J-1
B. VIREMENTS		
1. Virements émis par débit de comptes		
a. Le bénéficiaire est titulaire de compte tenu au CAM		
- client même agence	10 DH	J
- client autre agence	15 DH	J
b. Le bénéficiaire est titulaire de compte tenu auprès d'une autre banque	20 DH	J-1
c. Virements instantanés	30 DH TTC	J-1
2. Virements de Masse		
a. l'ordonnateur et le bénéficiaire sont titulaires de comptes tenus dans la même banque	10 DH / virement	J
b. l'ordonnateur et le bénéficiaire sont titulaires de comptes tenus chez deux banques différentes	15 DH / virement	J-1
3. Virements RTGS (MT 103)		
a. Virement < 1 000 KDH	500 DH	J
b. 1 000 KDH < Virement < ou = à 10 000 KDH	1 000 DH	J
c. 10 000 KDH < Virement < ou = à 50 000 KDH	1 500 DH	J
d. Virement > 50 000 KDH	2 000 DH	J
C. MISES À DISPOSITION		
Mise à disposition effectuée	0,3% du montant avec un min de 300H (Montant max 150 000 DH)	J

SERVICES RELATIFS AUX CHÈQUES

LIBELLÉ DES OPÉRATIONS	TARIF	DATE DE VALEUR
1. Encasement de chèques		
a. Chèque même Agence	5 DH / chèque	J+1
b. Opérations de portefeuille & Compensation	10 DH / chèque	J+2
2. Rejet de chèque		
a. pour absence ou insuffisance de provisions, envoi d'attestation du non-paiement ou tirage et formalités SCP (Banque du tireur)	120 DH / chèque	J+2
b. chèque impayé retourné au client cédant (par la banque présentatrice)	25 DH / chèque	J+2
c. pour d'autres motifs (banque du tireur)	25 DH / chèque	J+2
3. Demande de représentation de chèque par le client cédant		
	15 DH / chèque	J
4. Protestation de chèque impayé		
	700 DH / chèque	J
5. Opposition ou paiement de chèque pour autres motifs prévus par la législation		
	50 DH / opposition	J
6. Annulation d'opposition		
	25 DH / annulation	J
7. Certification de chèque		
	30 DH / chèque	J
8. Délivrance de chèque de banque		
	30 DH / chèque	J
9. Annulation de chèques certifiés ou de chèque de banque ou de BAM		
	25 DH / chèque	J

SERVICES RELATIFS AUX EFFETS ET AUX AVIS DE PRÉLÈVEMENTS

LIBELLÉ DES OPÉRATIONS	TARIF	DATE DE VALEUR
1. Exemple effet/LCN	10 DH / effet	J
2. Encasement effet/LCN	20 DH / effet	J
3. Rejet d'effet/LCN :		
a. Pour absence ou insuffisance de provision	50 DH / effet	J+2
b. Pour autres motifs	20 DH / effet	J+2
4. Retour au client cédant d'effets/LCN impayés	25 DH / effet	J+2
5. Réclamation d'effets/LCN	20 DH / effet	J+2
6. Demande de représentation	20 DH / effet	J+2
7. Protestation d'effets/LCN retournés impayés	700 DH / effet	J+2
8. Paiement d'effets/LCN domiciliés	10 DH / effet	J+2
9. Paiement d'effets/LCN non domiciliés	25 DH / effet	J+2
10. Opposition ou paiement d'effets/LCN	100 DH / opposition	J+2
11. Confirmation de domiciliation	20 DH / effet	J+2
12. Changement de domiciliation	20 DH / effet	J+2
13. Prorogation ou renouvellement d'échéance	30 DH / effet	J+2
14. Avis de prélèvement (exécutoire dans le cadre d'un ordre de paiement)		
a. Prélèvement automatique	10 DH / avis	J+2
b. Prélèvement manuel	15 DH / avis	J+2
15. Rejet d'avis de prélèvement pour absence ou insuffisance de provision	25 DH / avis	J+2
16. Opposition sur avis de prélèvement	50 DH / opposition	J+2

BANASSURANCE

PRODUIT	COTISATION	VERSEMENTS EXCEPTIONNELS
CAM Rataite	À partir de 200 DH / mois	Oui
CAM Education	À partir de 200 DH / mois	Oui
CAM Épargne Patrimoniale	Versement initial : min 50 000 DH	Versement libre : à partir de 10 000 DH
B. PRÉVOYANCE		
PRODUIT	PRIME	
CAM Assur. Compte	Selon l'option choisie, à partir de 35 DH / an	
CAM Emprunteur	Prime unique : Selon la durée et le différé du crédit	
CAM Prévoyance	À partir de 70 DH HT / an	
C. DOMMAGES		
PRODUIT	COTISATION ANNUELLE	
CAM Assur. Habitation	Selon la valeur du bien à assurer, à partir de 223,69 DH/an	
CAM Assur. Carte	Selon la carte à assurer, à partir de 20,63 DH	
D. ASSISTANCE		
PRODUIT	FORFAIT ANNUEL	
Secours Monde	À partir de 691,34 DH/an	
Isaf El Amara	À partir de 190 DH/an	
Ascalm Mondial Assistance	À partir de 240 DH / an	
Ascalma Euro Assistance	À partir de 100 DH / an	
Ascalma Globe Assistance	À partir de 500 DH / an	

SERVICES DIVERS

LIBELLÉ DES OPÉRATIONS CAM	TARIF	DATE DE VALEUR
1. Opposition sur perte ou vol du Super Carnet Vert	100 DH	J
2. Délivrance de duplicata ou de photocopies de documents (chèques, relevés de comptes, avis d'opérations)		
a. Chèque, avis, extraits de compte et tableaux d'échelle		
- date < à 12 mois	20 DH / folio	J
- date > ou = à 12 mois	50 DH / folio	J
b. Autres documents	100 DH	J
3. Délivrance d'attestation bancaire	(Hors attestation de capacité financière)	J
4. Communication par écrit de renseignements commerciaux	50 DH par demande	J
5. Règlement de succession	0,5% du montant avec un max de 3 000 DH (Solde > 5 000 DH)	J
6. Recherche de documents	a. date < à 12 mois 20 DH / folio b. date > ou = à 12 mois 30 DH / folio Péri : 1 000 DH Grand : 1 500 DH	J
7. Location annuelle de coffre fort		J

MONÉTIQUE

LIBELLÉ DES OPÉRATIONS	TARIF	DATE DE VALEUR
Remplacement de carte défectueuse	50	J
Opposition pour usage abusif	200	J
Recherche pour réclamation transactions monétiques (liées dans le terd)	200	J

Frais opérations à l'étranger

Frais par retrait GAB effectué	À partir de 35 DH TTC (20 DH + 1,5% du montant de l'opération avec Min 15 DH et un Max de 150 DH)	J
Frais par opération de paiement	Gratuit	J

CARTES MONÉTIQUES

LIBELLÉ	TARIF TTC/AN	DATE DE VALEUR
Visa classic	100	J
Visa Gold	440	J
Fiji	70 DH / 2 ans	J
Carte Super Carnet	49,5	J
Visa Executive Platinum	1 210	J
Cam Travel - Maroc et Étranger	200	J
Cam Travel Étranger	130	J
Corporate Exclusive - Maroc et Étranger	700	J
Corporate Exclusive - Étranger	70 €	J-1
World First Privileges	1 800	J
E-lavik	150	J
E-commerce	50	J
Quatro	150	J
CAM/IN	150	J
World Elite	3 630	J
Intact-eo	55	J
Ednae	55	J
Respire Privileges	231	J

PACKAGES

CATÉGORIE	NOM DU PACK	PÉRIODICITÉ	FORMULES (EN DH TTC)		
			F1	F2	F3
Packs aux Particuliers	MAZAX PLUS	Mensuelle	19	39	119
		Annuelle	199	399	999
		Trimestrielle	5	15	49
	CAM TADAMOUN	Annuelle	60	120	240
		Annuelle	49	99	199
		Trimestrielle	10	30	60
CAM ETUDIANT	Annuelle	10	20	40	
	Annuelle	30	60	120	
	Annuelle	100	200	400	
Packs aux Professionnels	AL FELLAH	Mensuelle	5	25	45
		Trimestrielle	13	65	112
		Annuelle	50	250	450
	AL FELLAH AGREGATION	Mensuelle	5	25	-
		Trimestrielle	13	65	-
		Annuelle	50	250	-
	PACK AL BAHAR	Mensuelle	29	49	99
		Trimestrielle	75	125	250
		Annuelle	299	499	999
	AMO ARTISAN	Annuelle	25	49	-
		Mensuelle	18 DH	50% de réduction la 1 ^{ère} année	
		Mensuelle	69	89	139
COMPETENCES PRO	Mensuelle	759	999	1 499	
	Annuelle				
	Annuelle				

BANQUE À DISTANCE

LIBELLÉ	TARIF	DATE DE VALEUR
A. Bank & Bank Corporate		
1. Souscription / Consultation	Gratuit	-
2. Opérations transactionnelles		
a. Mise à disposition Agence		
b. Mise à disposition GAB	0,3% du montant avec un minimum de 30 DH	J
c. Retrait sans carte		J
3. Virements CAM		J
a. Virement même agence	10	J
b. Virement autre agence	15	J
4. Virement confrère		J-1
a. Virement confrère	10	J
b. Virement instantané	25 DH TTC	J
B. INITIATIVE		
Souscription/Consultation/Services	Gratuit	-
Catation Pack Falah-e	5 DH / mois	J
C. CAM SMS Particuliers/Pro		
Abonnement de base 15 SMS max / mois	10 DH / mois	J
Services additionnels (au-delà de 15 SMS / mois)	1,30 DH / SMS	J
D. CAM SMS MRE		
Abonnement de base (15 SMS max. / mois)	7 DH / mois	J
Services additionnels (au-delà de 15 SMS / mois)	3 DH / SMS	J
E. BÉZTAN-E		
Souscription / Consultation	Gratuit	-
Paiement / Recharge Téléphonique	Gratuit	-
Réglement Facture	Gratuit (1)	-
F. BÉZTAN-E PIX		
Commission de paiement commerçant	0,40% (2)	J
Demande de paiement	Gratuit	-

CAUTIONS

LIBELLÉ DES OPÉRATIONS CAM	TARIF	DATE DE VALEUR
1. Frais de délivrance	100 DH / caution	J de délivrance
2. Frais de mainlevée	100 DH / caution	J de délivrance
3. Commission		
a. Intégralement couverts par un dépôt	1% l'an min. 50 DH / mois	Fin du mois ou J en cas de mainlevée
b. Non intégralement couverts par un dépôt	2% l'an min. 100 DH / mois	

LES OPÉRATIONS DE CRÉDIT

LIBELLÉ DES OPÉRATIONS	TARIF	DATE DE VALEUR
A. FRAIS D'ÉTUDE DE DOSSIER DE CRÉDIT (OCTROI OU RENOUVELLEMENT DE CRÉDIT)		
1. Crédits à la consommation		
a. CAM Express	CF Conditions Tarifaires des Crédits aux Particuliers et aux Professionnels	J de déblocage
b. CAM Syntex	200 DH	J de déblocage
c. Engagements plus		
d. Crédits Personnels	5% min. 500 DH, max. 20 000 DH	J de déblocage
2. Crédits Immobiliers		
a. Crédits à l'habitat aux particuliers		
b. Crédits à l'habitat aux particuliers dans le cadre des conventions	0,1% du montant du crédit	J de déblocage
c. Crédit Immobilier Promoteur	5% min. 5 000 DH, max. 50 000 DH	J de déblocage
3. Crédits à l'équipement (tout type de financement)		
a. PME/PMI Professionnels	5% min. 1 000 DH, max. 20 000 DH	J de déblocage
b. Grandes Entreprises	5% min. 2 000 DH, max. 30 000 DH	J de déblocage
c. Grande agriculture et agrobusiness	5% min. 2 000 DH, max. 15 000 DH	J de déblocage
4. Crédits PME (LCI) (Investissement ou fonctionnement)	5% min. 50 DH, max. 5 000 DH	J de déblocage
5. Crédits de fonctionnement à CT toute clientèle confondue hors PME (Crédit de trésorerie & engagements par signature) : tous applicable une seule fois au total des lignes :		
a. première mise en place	5% min. 500 DH, max. 10 000 DH	J de mise en place
b. renouvellement	5% min. 1 000 DH, max. 5 000 DH	J de mise en place
6. Crédits de restructuration (consolidation, rééchelonnement, réaménagement, reprofilage et Report)	5% min. 2 000 DH, max. 15 000 DH	J de déblocage
7. Crédits de restructuration pour les clients continentiels	Au cas par cas	J de déblocage
8. Autres crédits	5% min. 500 DH, max. 10 000 DH	J de déblocage
B. COMMISSION D'ENGAGEMENT		
1. Utilisation partielle		
a. Crédit à la Promotion Immobilière	2% l'an à prélever trimestriellement sur le montant non encore déblocable à partir 20 ^{ème} mois après le dernier déblocage de l'acquisition du terrain.	Trimestriel
b. Crédits à l'équipement	1% l'an à prélever trimestriellement sur le montant non encore déblocable à partir du 15 ^{ème} mois à compter du premier déblocage.	Trimestriellement à partir du 15 ^{ème} mois à compter du premier déblocage
c. Autres crédits	1,50% l'an sur le montant non déblocable courant à partir du 15 ^{ème} mois à compter du premier déblocage.	À partir du 15 ^{ème} mois à compter du premier déblocage
2. Commission de Syndication	</	